République Française Département : ARDECHE

Arrondissement : Largentière

MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 10 septembre 2024

Délibération N° DE_2024_99

NOM	BRE DE ME	MBRES
En exercice	Présents	Votants
8	6	7
Date de la convocation : 05/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résul	tat du vote :	adoptée

Le dix septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

<u>Présents</u>: Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés : Valentin BESNIER représenté par Jean BYKENS

Absents et Excusés : Emilie MALEYSSON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Philippe BRILLANT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Acquisition parcelles 125 A 510, 512, 514 et 516 - Mme CHARAIX Simone

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il serait nécessaire d'acquérir les parcelles :

- 125 A 510 (ex 196) Lieu-dit « La Simonde » d'une contenance de 29ca
- 125 A 512 (ex 193) lieu-dit « Route de l'Eglise » d'une contenance de 1a 02ca
- 125 A 514 (ex 193) lieu-dit « Route de l'Eglise » d'une contenance de 1a 92ca
- 125 A 516 (ex 197) lieu-dit « La Simonde » d'une contenance de 1a 26ca

Ces parcelles appartiennent à Madame CHARAIX Simone. Cette acquisition a pour but de régulariser le tracé de la route de l'Eglise à Lafigère.

L'acquisition se fera au prix de UN EURO (1,00 €) la parcelle soit QUATRE EUROS (4,00 €).

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré décide :

- D'ACQUERIR les parcelles 125 A 510, 512, 514 et 516 pour la somme de QUATRE EUROS (4,00 €)
- D'INSCRIRE la somme au budget
- DE PRENDRE en charge les frais annexes inhérents à l'acquisition
- DE DONNER l'autorisation à Mme le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'acquisition

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Date de transmission de l'acte: 11/09/2024 Date de reception de l'AR: 11/09/2024

> 007-210701470-DE_2024_99-DE A G E D I

Delphine FEUILLADE BRIERE Président de séance

Philippe BRILLANT Secrétaire de séance



J/M/.

Date de transmission de l'acte: 11/09/2024 Date de reception de l'AR: 11/09/2024